

# CHAMPIONNATS PROVINCIAUX SENIORS SIMPLES



## Dimanche 11 janvier 2009



Complexe sportif de la porte de Trèves – BASTOGNE

Organisation du club de Rulles

### Inscriptions

Afin d'être plus efficace, les inscriptions seront reçues au plus tard par écrit ou par fax auprès de Dany ROBERT ou en ligne sur le site de la province pour le **04 janvier 2008 à 20H au plus tard**.

Les tableaux seront tirés le mercredi 06 janvier et ne seront plus modifiés par après... Qu'on se le dise  
La liste des inscrits figurera sur le site provincial le 05 janvier

Les inscriptions préciseront les nom, prénom, classement, club et date de naissance et ceci pour tous les joueurs

### Horaire

**Présence obligatoire un quart d'heure avant le début des séries**

09 H 30 : Simples Messieurs E  
10 H 00 : Simples Messieurs NC  
10 H 30 : Simples Dames NC  
12 H 00 : Finales NC – E

12 H 30 : Simples Messieurs C  
13 H 00 : Simples Messieurs D  
14 H 00 : Simples Dames C  
14 H 30 : Simples Messieurs B  
14 H 30 : Simples Dames D  
15 H 00 : Simples dames B  
17 H 00 : Finales D – C – B

*Attention, horaire modifié par rapport aux années précédentes*

### Remarques

- ✓ Le droit d'inscription sera facturé au club d'appartenance des joueurs sur la note de frais récapitulative qui leur sera adressée en temps opportun
- ✓ Un relevé avec la liste des joueurs inscrits sera fourni à chaque club concerné.
- ✓ Le joueur inscrit et qui sans justification ne se présentera pas sera automatiquement pénalisé d'une amende de 25 € De même tout abandon non justifié en cours de compétition sans autorisation du juge-arbitre sera également pénalisé.
- ✓ En simple, un joueur (euse) ne peut s'inscrire que dans la série de son classement.
- ✓ La tenue sportive est obligatoire. Les semelles noires sont interdites dans la salle de sport.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer dans le complexe sportif excepté à l'endroit prévu à cet effet.
- ✓ Le prix des inscriptions est fixé à **5 €** pour les simples et **5 €** pour les doubles.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.
- ✓ Juge-arbitre : CP Luxembourg.

### Qualification pour les championnats de Belgique

Messieurs E, D et C: les quatre demi-finalistes s'ajoutant aux 2 premiers du critérium provincial de la catégorie

**En cas de double qualification d'un joueur, le remplaçant sera le joueur non encore qualifié appartenant administrativement à la même province et qui est le mieux classé au critérium provincial**

Dames C et D: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux et les 2 premières des critères provinciaux.

**En cas de double qualification d'une joueuse, la remplaçante sera la joueuse non encore qualifiée appartenant administrativement à la même province et qui est la mieux classée au critérium provincial.**

Messieurs B: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux, les autres places vacantes étant attribuées par le biais des critères provinciaux.

Dames B: les quatre demi-finalistes des championnats provinciaux, les autres places vacantes étant attribuées par le biais des critères provinciaux

\* *Remarque : Il n'existe pas de championnat de Belgique pour les joueurs et joueuses NC. Ceux ou celles qui voudraient tenter leur chance doivent s'inscrire en messieurs E ou en dames D.*

**Inscription possible en temps voulu directement sur le site**